



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

en réponse à la question écrite du groupe socialiste « Piscine des Mélèzes : ajustement des heures d'ouverture et accès au grand bassin (d'une profondeur de 1,8 m. et plus) pour les personnes à mobilité réduite »

(du 21 octobre 2009)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 29 juin 2009, le groupe socialiste déposait la question suivante :

**Piscine des Mélèzes : ajustement des heures d'ouverture et accès au grand bassin (d'une profondeur de 1,8 m. et plus) pour les personnes à mobilité réduite**

*Le groupe socialiste demande que le Conseil communal examine l'opportunité de revoir les heures d'ouverture de la piscine des Mélèzes et d'envisager un accès au grand bassin pour les personnes à mobilité réduite.*

#### **Heures d'ouverture**

*Actuellement, la piscine des Mélèzes est ouverte de 9h à 20h. Nous demandons au Conseil communal d'examiner l'utilité (en terme de fréquentation) d'une ouverture de la piscine extérieure à 8h ou alors d'une prolongation de l'accès à cette infrastructure en soirée jusqu'à 21h (notamment durant les mois de juillet et août).*

*Cette démarche pourrait trouver réponse au travers d'un questionnaire remis aux usagers (sondage) ou alors sur la base des expériences et de la pratique des autres piscines de la région respectivement du canton. L'attractivité du lieu serait ainsi encore renforcée.*

### **Accès au grand bassin**

*L'accès au grand bassin n'est actuellement pas rendue possible aux personnes à mobilité réduite ne pouvant descendre/monter une échelle. En l'état, seuls des escaliers permettent d'accéder au bassin d'une profondeur de 0,8 à 1,2 m. Malheureusement, certainement pour des raisons de sécurité, une double barrière sépare ce bassin de celui d'une profondeur de 1,8 m et plus. Nous demandons que soit examinée la faisabilité d'un tel accès, ce notamment dans les réflexions en cours relatives à l'éventuel et prochain réaménagement de cette infrastructure. Dans ce cadre-là, notre groupe souhaite qu'un point d'attention soit également porté sur l'état des vestiaires jugés très vétustes.*

*Merci d'avance pour les réponses.*

### **Période d'ouverture et horaires journaliers**

La période habituelle d'ouverture ainsi que les horaires journaliers de la Piscine des Mélèzes correspondent à ce qui se pratique d'une manière générale, tant dans le Canton de Neuchâtel que, plus largement, en Romandie.

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu des périodes d'ouverture et des horaires journaliers des piscines ouvertes de toutes les installations neuchâteloises et de quelques autres villes romandes.

<u>Lieu</u>	<u>Journalier</u>	<u>Saisonnier (2009)</u>	<u>Remarques</u>
Les Mélèzes <sup>1</sup>	9h00 - 20h00	21.05 au 21.09	
Nid-du-Crô <sup>2</sup>	9h00 - 20h00	21.05 au 21.09	21h00 du 15.06-15.08
Les Combes	9h00 - 19h00	21.05 au 21.09	20h00 du 15.06-15.08
Le Landeron	9h30 - 19h00	15.05 au 21.09	20h00 du 27.06 au 16.08
Serrières	9h00 - 19h00	21.05 au 21.09	20h00 du 15.06-15.08
Engollon	9h00 - 19h00	15.05 au 21.09	20h00 01.07-31.08
Le Locle	9h00 - 20h00	21.05 au 06.09	
Fribourg	6h45 - 20h00	09.05 au 12.09	Mauvais temps 18h00
Yverdon	9h00 - 19h30	16.05 au 13.09	20h30 du 4.07 au 23.08
Lausanne	9h30 - 20h30	10.05 au 07.09	

<sup>1</sup> Fermeture des bassins 15 minutes avant la fermeture de la piscine

<sup>2</sup> Fermeture des bassins 30 minutes avant la fermeture de la piscine

La Piscine des Mélèzes est donc ouverte, en général, de la semaine 21 à la semaine 38, ce qui représente une période de 17 semaines, soit 119 jours (environ 1/3 de l'année). Cette période d'ouverture est tout à fait comparable à ce qui se pratique ailleurs. Depuis cette année, le Service des sports prévoit une ouverture et une fermeture de saison qui tient compte des conditions météorologiques. Il n'est pas nécessaire d'ouvrir Les Mélèzes à la mi-mai si la température est encore très basse, ou si l'hiver n'a pas tout à fait dit son dernier mot. Par ailleurs, lorsque les conditions climatiques sont mauvaises, il faut fournir de grandes quantités d'énergie pour chauffer les bassins. Ces remarques sont tout aussi valables en ce qui concerne la fin de la saison.

En ce qui concerne l'horaire journalier, la Piscine des Mélèzes, qui est ouverte au public tous les jours de 9h00 à 20h00 (soit 11 heures journalières), se situe également dans la fourchette qui est pratiquée partout. Il y a également lieu de prendre en considération le fait que l'accès est déjà libre pour les écoles dès 8h00, pendant que les agents techniques terminent encore les nettoyages du matin.

Cela dit, on peut remarquer à la lecture du tableau ci-dessus que la plupart des piscines ferment leurs bassins entre 19h00 et 20h00. Certaines installations sont ouvertes plus longtemps le soir entre mi-juin et mi-août. C'est notamment le cas des Piscines du Nid-du-Crô à Neuchâtel (21h00), ou de celles d'Yverdon et de Lausanne (20h30).

Le Conseil communal n'entend pas élargir l'horaire journalier de la Piscine des Mélèzes le matin. En effet, une ouverture anticipée (à 8h00 par exemple) ne correspond pas du tout à une attente des utilisateurs (sous réserve de quelques personnes). Pour s'en convaincre, il suffit de constater qu'aux premières heures d'ouverture la fréquentation reste très modeste. Par ailleurs, une ouverture anticipée obligerait le personnel du site à débiter sa journée de travail avant 6h00.

En ce qui concerne une prolongation de l'ouverture en soirée, le Conseil communal a admis le principe suivant. Dès la saison prochaine, le Service des sports décidera ponctuellement (c'est-à-dire uniquement en cas de beau temps) et pendant la période des vacances scolaires, de prolonger l'ouverture du site jusqu'à 21h00. Ceci nécessitera néanmoins la mise en place d'un système d'information au public qui permettra aux usagers d'avoir connaissance d'une ouverture prolongée. En outre, une prolongation de l'ouverture nous obligera à augmenter la dotation en personnel de surveillance des bassins, ce qui engendrera des coûts supplémentaires pour un usage qui risque d'être limité.

D'une manière générale, il convient de souligner que l'effectif du personnel d'accueil (caissière) dont le Service des sports dispose est aujourd'hui insuffisant pour couvrir l'horaire d'ouverture tel qu'il est pratiqué.

A ce jour nous demandons à nos caissières de pratiquer des horaires qui ne respectent pas totalement le Règlement général du personnel de l'administration communale. Il est d'ailleurs important de trouver rapidement une réponse à cette problématique.

Une solution actuellement à l'étude consisterait à installer une caisse automatique et des tourniquets d'accès. Cette solution allégerait les horaires des caissières (dont la présence ne serait plus indispensable aux heures de faible et très faible affluence) et raccourcirait les temps d'attente les jours de grande affluence.

### **Accès au grand bassin pour les personnes à mobilité réduite**

La Piscine des Mélézes, dont le concept date de plus de cinquante ans, n'est pas équipée de manière idéale pour l'accueil des utilisateurs à mobilité réduite. Le personnel du Service des sports est à disposition, sur demande préalable, pour aider celles et ceux qui ne peuvent accéder aux bassins en utilisant les échelles. Dans l'immédiat le Service des sports va étudier la possibilité de créer une porte dans la barrière qui sépare le bassin des 1.20m de celui des 1.80m. Toutefois, pour des raisons de sécurité, il convient de prendre en compte plusieurs paramètres avant une réalisation éventuelle. En particulier, il conviendra de s'assurer que cette porte soit munie d'une serrure et qu'elle soit systématiquement refermée après usage.

D'une manière générale cette problématique des usagers à mobilité réduite est systématiquement prise en compte lors de tous travaux de construction ou de rénovation des infrastructures de la Ville. Cet élément est bien sûr intégré aux réflexions ouvertes en vue de la réhabilitation de la piscine des Mélézes.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ce qui précède et espérons avoir ainsi répondu à l'ensemble des questions posées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Didier Berberat

La chancelière  
Muriel Barrelet

Une copie du présent rapport est envoyée aux membres de la Commission des sports.